

DECRET N° 2005-470 DU 28 JUILLET 2005

Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU**, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'intérim de Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle pour compter du 26 juillet au 30 juillet 2005

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Du 26 juillet au 30 juillet 2005, Madame Rafiatou KARIMOU, Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire assurera l'intérim de Monsieur Alain François ADIHOU, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2005

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU